

Hommerie inévitable ?

MICHEL PICARD, *La commission Charbonneau. Les aveux d'un système corrompu*, Montréal, Édition Stanké, 2015, 436 pages

Gabriel Arsenault

Volume 10, Number 2, Spring 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/80989ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (print)

1929-5561 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Arsenault, G. (2016). Review of [Hommerie inévitable ? / MICHEL PICARD, *La commission Charbonneau. Les aveux d'un système corrompu*, Montréal, Édition Stanké, 2015, 436 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 10(2), 5–6.

HOMMÉRIE INÉVITABLE?

Gabriel Arseneault

Doctorant en science politique, Université de Toronto

MICHEL PICARD

LA COMMISSION CHARBONNEAU. LES AVEUX D'UN SYSTÈME CORROMPU

Montréal, Édition Stanké, 2015, 436 pages

Difficile, pour le simple citoyen, de se retrouver dans les travaux de la commission Charbonneau. S'étalant sur près de quatre ans, la Commission s'est penchée sur plus de 3 600 documents et a tenu des audiences représentant près de 70 000 pages de transcription. Son rapport final, publié le 24 novembre dernier, fait quant à lui 1 741 pages.

L'idée d'un ouvrage synthèse cherchant à clarifier les tenants et aboutissants de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction était donc bonne. Aurait été particulièrement bienvenu un essai permettant au lecteur de remettre les choses en perspectives, de distinguer le superflu de l'essentiel et de comprendre le contexte institutionnel dans lequel s'inscrivent la collusion et la corruption dans l'industrie de la construction au Québec.

Malheureusement, l'essai du nouveau député fédéral libéral de Montarville, Michel Picard, ne satisfait pas ces attentes. En fait, le lecteur qui aurait suivi les travaux de la Commission dans les médias au cours des dernières années n'y apprendrait pas grand-chose.

Malgré la promesse faite dans l'introduction (p. 10) de ne pas se contenter de rapporter les propos des témoins de la Commission, l'ouvrage se contente essentiellement de rapporter les faits saillants de ces témoignages, en se gardant bien de faire la moindre analyse. Ayant commenté les audiences publiques de la Commission à RDI en tant qu'expert des crimes économiques pendant deux ans, Michel Picard connaissait très bien ces témoignages. La bibliographie ne liste ainsi pas moins de 575 notes rapportant le lecteur aux transcriptions des audiences de la Commission. Force est pourtant également de constater que la bibliographie ne réfère à aucune autre source et, en particulier, à aucune source secondaire. Ce n'est pas que Picard appuie sans le dire sa réflexion sur celle des autres; c'est qu'il ne mène pas sa propre réflexion sur les problèmes de fraude dans l'industrie de la construction au Québec.

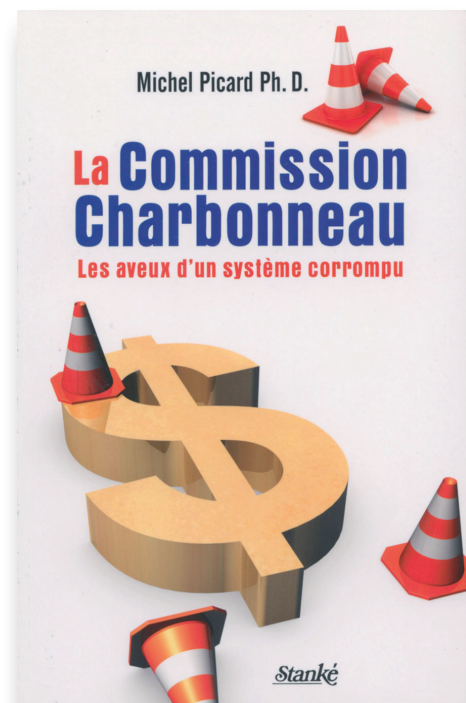
Ainsi, l'ouvrage, qui ne soutient aucune thèse, ressemble à un collage de propos de

témoignages relatifs à cinq thèmes explorés par la Commission: Montréal, Laval, la FTQ, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et le financement politique provincial. Cette organisation suit d'ailleurs largement celle du tome 2 du rapport final de la Commission, intitulé «Récit des faits», la principale différence étant que seul le rapport contient des chapitres sur le crime organisé. Sans trop exagérer, on pourrait même comprendre l'essai de Picard comme un abrégé du tome 2 de ce rapport, publié près de huit mois plus tard. Maintenant que le rapport est sorti, la pertinence de l'essai est considérablement réduite – d'autant plus que le rapport est accessible gratuitement en ligne.

Une distance critique aurait toutefois permis d'identifier les causes institutionnelles structurant les modes particuliers de fraude observés dans l'industrie de la construction au Québec.

Aucune information révélée dans le livre n'avait donc pas déjà été discutée dans les médias. L'ouvrage rappelle ainsi que, du moins durant la période couverte par la Commission, soit de 1996 à 2011, la fraude était présente à chaque étape du processus d'octroi de contrats publics dans l'industrie de la construction au Québec. Dès le budget, les coûts sont souvent artificiellement gonflés; il peut ensuite y avoir des fuites de renseignements privilégiés avant le dépôt des plans et devis; au moment du dépôt des soumissions, les entreprises soumissionnaires peuvent se concerter de façon à permettre au plus bas soumissionnaire d'aller chercher le plus gros prix possible (collusion); et sur le chantier, on réclame parfois un travail non fait ou une compensation pour une dépense fictive. En somme, on s'assure de sortir le plus d'argent possible des coffres de la ville ou de la province.

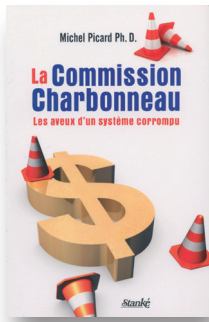
Les fraudes varient d'une ville à l'autre. Ainsi, à Montréal, le problème semble surtout en avoir été un de collusion parmi les firmes de génie-conseil et les entreprises du secteur la construction et de corruption de certains fonctionnaires municipaux. La situation semble être particulièrement mauvaise à Montréal, les coûts de construction y étant de 30% à 50% plus élevés qu'ailleurs au Québec. À Laval, où c'est le maire qui octroie directement les contrats, le problème semble surtout avoir été l'incurie de l'ancien maire, Gilles Vaillancourt.



Au niveau provincial, la collusion se fait également fortement sentir. Le MTQ se distingue toutefois par la faiblesse de sa fonction publique. Avec le programme québécois de remplacement d'un fonctionnaire parti à la retraite sur deux, le ministère se serait vidé de son expertise et donc de sa capacité à vérifier les travaux sur les chantiers, le rendant vulnérable à toutes sortes d'abus.

Depuis que l'entrepreneur Lino Zambito a admis à la Commission qu'il fallait payer une ristourne au parti Union Montréal pour brasser des affaires dans la ville, la question du financement des partis politiques ne pouvait être ignorée. D'ailleurs, lors de son témoignage, l'ancien directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et dirigeant de l'Unité anticollusion, Jacques Duchesneau, a estimé que 70% du financement politique était illégal au Québec. L'essai de Picard relate ces témoignages sans les commenter, se contentant notamment de clarifier les différents stratagèmes utilisés pour financer illégalement les partis politiques: prête-noms, fausses factures, ou encore faux salaires (où il est convenu à l'avance qu'une partie dudit salaire soit dépensée en dons aux partis politiques). Étant donné ce refus ferme de l'analyse, Michel Picard, à l'instar du commissaire Renaud Lachance¹, est incapable d'inférer la moindre relation de cause à effet, notamment celle liant le versement des contributions politiques et l'obtention de contrats publics au niveau provincial: «En l'absence d'un aveu du ministre et de son personnel, comment voulez-vous que le retour d'ascenseur soit prouvé, qu'il soit autre chose qu'une malheureuse perception populaire?» (p. 306).

¹ Amir Khadir, «Pour en finir avec la dissidence de Renaud Lachance». *Le Devoir*. 16 décembre 2015.



CHARBONNEAU

suite de la page 5

Enfin, le sonneur d'alerte Ken Perreira, qui a publié ses mémoires en octobre dernier², a contribué à attirer l'attention du public sur les syndicats dans son témoignage à la Commission, en identifiant des liens entre le crime organisé, la FTQ-Construction et la SOLIM, le bras immobilier du Fonds de solidarité FTQ. Encore une fois, l'ouvrage relate ces témoignages en se gardant bien de les situer dans leur contexte ou d'en faire une analyse critique.

Une telle absence de distance critique par rapport aux travaux de la Commission donne un résultat d'autant plus malheureux qu'une parfaite neutralité est impossible. Non seulement l'auteur a-t-il choisi de rapporter certains témoignages et pas d'autres, mais il le fait sur un ton assez pessimiste. Ainsi, d'une part, on apprend que rien n'a vraiment changé depuis les années 1960; que les problèmes de corruption et de collusion dans l'industrie de la construction au Québec sont là depuis aussi longtemps qu'on se souvienne (p. 20). D'autre part, les choses ne risquent pas de changer de sitôt puisque, nous rappelle Picard, c'est la part sombre de la nature humaine qui est ici en cause: c'est encore et toujours «l'appât du gain» ou la «soif de l'argent» qui motive les fraudeurs. On sort donc de la lecture de

l'essai avec un soupir aussi banal que non-constructif: là où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie.

Une distance critique aurait toutefois permis d'identifier les causes institutionnelles structurant les modes particuliers de fraude observée dans l'industrie de la construction au Québec. D'ailleurs, là était précisément l'intérêt d'avoir une commission d'enquête sur l'industrie de la construction au Québec. Alors qu'on ne peut rien changer à l'éternel cupidité de l'Homme, nous pouvons modifier nos institutions pour les rendre les plus imperméables possible à la fraude.

Ainsi, sans que les acteurs politiques ne le réalisent nécessairement eux-mêmes, l'encadrement légal a un effet structurant sur le type de fraude en vigueur dans l'industrie de la corruption; en s'en tenant strictement aux propos des témoins, on ferme les yeux sur ces causes moins visibles, mais non moins importantes. Par exemple, selon Denis Saint-Martin³, spécialiste de la corruption et professeur à l'Université de Montréal, l'adoption de la loi 106 en 2002 a eu un tel effet structurant sur l'industrie. Avant la loi, les contrats dans les municipalités étaient accordés en fonction de la qualité des ouvrages, ce qui favorisait le copinage et le favoritisme. Depuis, les contrats sont surtout accordés en fonction du prix offerts par les soumissionnaires, ce qui a stimulé le recours à la collusion.

En somme, un des avantages de l'essai par rapport à l'article de journal ou de revue est qu'il peut aller beaucoup plus en profondeur. L'essai de Picard n'a pas tiré profit de cet avantage. Bien qu'il soit fort long, faisant plus de 400 pages si on compte la bibliographie, l'ouvrage ne va pas plus en profondeur qu'un article de journal. ❖

3 Brian Myles. 2015. «Le Québec est-il guéri de la corruption?» *L'Actualité*, 4 novembre. Voir aussi: France Charbonneau et Renaud Lachance. 2015. *Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Tome 3. Stratagèmes, causes, conséquences et recommandations*, p. 35.

2 Ken Perreira, *Bras de fer*. Montréal, VLB éditeur, 2015, 248 pages



ARTS VISUELS CINÉMA CRÉATION LITTÉRAIRE CULTURE ET SOCIÉTÉ HISTOIRE ET PATRIMOINE LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE THÉORIES ET ANALYSES

LES REVUES
CULTURELLES QUÉBÉCOISES
SODEP.QC.CA

sodep
Société de développement
des périodiques
culturels québécois